

Guide prévention *Météo extrême*



#LALUXPrevention

Les phénomènes météorologiques extrêmes se multiplient dans nos régions et peuvent provoquer des dégâts considérables : tempêtes, fortes pluies, orages ou grêle. Toits endommagés, véhicules détruits ou caves inondées... les conséquences sont souvent coûteuses et peuvent présenter un réel danger. En adoptant des mesures de prévention adaptées et un comportement réfléchi avant, pendant et après ces événements, vous pouvez protéger vos biens et réduire significativement les risques.

DON'T WORRY
be happy

AVANT UNE TEMPÊTE

Préparez votre maison aux météo extrêmes avec les mesures suivantes :

- Inspections régulières (toit, façade et fenêtres), privilégiez des matériaux résistants
- En cas d'inondations récurrentes, évitez d'installer les appareils électriques ou systèmes de chauffage dans les caves et utilisez des matériaux imperméables pour limiter les dégâts

Pluie fortes

- Clapets anti-retour

- Fenêtres étanches

- Pompes efficaces

Tempête

- Fixer objets

- Tailler arbres

- Rentrer mobilier

Grêle

- Rentrer animaux

- Protéger vitres

- Mettre voitures à l'abri

Foudre

- Paratonnerre

- Anti-surtension

- Secours électrique



PENDANT UNE TEMPÊTE

- Restez à l'intérieur
- Évitez les forêts, espaces ouverts et plans d'eau
- Fermez les fenêtres, portes et volets pour limiter les dégâts
- Débranchez les appareils électriques en cas de risque de foudre
- Sécurisez les objets de valeur dans des étages supérieurs si des inondations sont possibles
- Réservez le 112 aux urgences véritables



APRÈS UNE TEMPÊTE

- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- N'accédez aux caves inondées qu'après avoir coupé l'électricité et le gaz
- Documentez les dommages (photo, vidéo), notez l'heure, la durée et l'intensité de l'évènement
- Couvrez les toits ou fenêtres endommagés, protégez vos meubles et appareils électriques de l'humidité
- Faites appel à des professionnels en cas de danger imminent (pompiers, artisans, experts, électriciens, plombier, etc)
- Contactez les pompiers pour le pompage des eaux après l'inondation

EN CAS DE SINISTRE

Votre maison a été touchée par une tempête ? Restez calme et suivez les étapes suivantes pour une indemnisation rapide et adéquate :

- **Informez votre agent d'assurances** le plus rapidement possible pour déclarer le sinistre et fournissez un dossier complet
- **Les documents à fournir :** Inventaires détaillés du mobilier, appareils et équipements, factures ou preuves d'achats des biens endommagés, photos ou vidéos des dégâts, justificatifs liés aux mesures d'urgence ou aux réparations temporaires (factures ou reçus, notes d'honoraires, devis, rapports des services de secours, etc)

Liens utiles : meteolux.lu, inondations.lu, infocrise.lu ou téléchargez l'app LU-Alert